

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Bouguenais, le 08 DEC, 2017

Service national d'Ingénierie aéroportuaire

Le chef du département SNIA Ouest

Département Ouest

à HUIGNARD Isabelle

Unité gestion administrative et domaniale

DDT 53
Rue Joseph Cugnot – ZI Le Terras
BP 20125
53103 Mayenne

Nos réf. : N° 2016/1128 /E38668

Vos réf. : Votre courriel du 24/11/2017

Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 14 - Fax : 02 28 09 27 27

Objet : Autorisation Unique – PARC EOLIEN DES AVALOIRS

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, dans le cadre de l'autorisation unique demandée par la société PARC EOLIEN DES AVALOIRS, un dossier pour la construction d'un parc éolien constitué de 3 aérogénérateurs d'une hauteur hors sol totale de 170 mètres en bout de pale et d'un poste de livraison, sur des terrains situés sur les communes de Pré en Pail St Samson (53).

Au vu des éléments inclus à ce dossier, ce projet se situe en dehors des zones intéressées par des servitudes aéronautiques et radioélectriques relevant de ma compétence.

Le dossier devra avoir obtenu l'aval de l'autorité militaire compétente.

En application de l'arrêté du 25 juillet 1990, le demandeur devra prévoir un balisage diurne et nocturne pour chacune des éoliennes : il conviendra de respecter l'arrêté du 13/11/2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques. La société sera responsable de son bon fonctionnement et de son entretien.

Par ailleurs, conformément à la circulaire du 12 janvier 2012 « relative à l'instruction des projets éoliens par les services de l'Aviation Civile », je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre directement la copie des documents suivants, lorsqu'ils seront signés :

- Décision ou refus de l'autorisation unique,
- Déclaration d'ouverture du chantier,
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,
- Toute information sur une éventuelle modification de cette conformité.

PJ : Formulaire de déclaration de montage d'un parc éolien

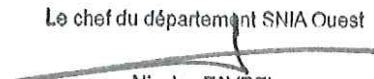
Copie à : DSAC-O-PDL

Enfin, pour la mise à jour de la documentation aéronautique, un mois avant le début des travaux, le demandeur devra impérativement transmettre au SNIA- pôle de Nantes (voir adresse au bas de la première page de ce courrier ou par courriel (snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr), le formulaire de déclaration de montage d'un parc éolien, ci-joint, dûment rempli.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que se soustraire à l'une de ces obligations entraînera sa responsabilité pénale au moindre manquement.

Sous réserve du strict respect de ces conditions, je donne mon autorisation à la réalisation de ce projet. Le présent avis vaut accord du ministre chargé de l'aviation civile, tel que mentionné dans l'article R425-9 du code de l'urbanisme.

Le chef du département SNIA Ouest



Nicolas FAVREL